

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 02 juillet 2010

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	25 juin 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de Conseillers municipaux présents	10

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Léon GROSSET JANIN, Xavier DESMARETS, Alain VIARD

Absents, Excusés

Messieurs Lionel BOCHET, Jean Pierre SPECIA, Franck PICHOL-THIEVEND absents, excusés
Monsieur Joel BRAISAZ qui donne pouvoir à M. ALAIN VIARD.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.
Madame SYLVIE AINOZ-CAGNARD a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- *APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2010*

Adoption

Conseillers présents :	10	Ayant voté pour :	11
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenue :	0

TRAVAUX

Dégâts des eaux

Des pluies diluviennes ont provoqué des dégâts conséquents au niveau des ponts du Tovet et des Nantets.

Des embâcles de bois ont emporté des canalisations, privant tout un quartier d'eau potable.

Le personnel communal, rapidement mobilisé a dégagé une partie des alluvions causant obstruction et l'entreprise de travaux publics Martoia, aussitôt contactée, est intervenue le lendemain avec les engins appropriés afin d'enlever les gros rochers et matériaux restants. L'eau potable a été provisoirement rétablie dès le lendemain. Les services de police municipale ont assuré dès vendredi soir, une distribution de bouteilles d'eau à la population qui en était privée. Des dispositions seront prises afin de refaire les réseaux d'adduction le plus rapidement possible.

Madame le Maire remercie les employés qui ont spontanément prêté main forte et regrette l'attitude agressive d'un habitant envers les personnes mobilisées sur le site.

VCN° 70 depuis « Le Mont Blanc » jusqu'au « Chozal du bas »:

Les travaux de captage des pluviales et réfection de ce tronçon de voirie sont en voie de finition. L'enrobé sera réalisé à la fin de l'été, afin de permettre le tassement.

Enrobés

Réalisation actuellement en cours d'un aménagement hors bourg centre permettant de recevoir les foires et marchés dans un lieu sécurisé et matériellement conforme aux exigences des déballages et de la fréquentation des usagers.

Les enrobés des voiries du secteur des Saisies sont terminés.

Route de l'Echeru

Le drainage de la partie située à l'est du pont est achevé.

Conseil Municipal du 02 juillet 2010 – Compte rendu

Lételet

Compte tenu de la détérioration du terrain, probablement causée par des infiltrations d'eau, la commune a fait appel au RTM, afin d'évaluer les risques. Elle est en attente du rapport de préconisations qui devrait être produit début juillet.

Des marqueurs ont déjà été mis en place au niveau de la menuiserie PICHOL pour permettre une surveillance de l'évolution des dégradations.

Il sera fait appel à un hydrogéologue afin d'évaluer les besoins.

Piste du Plan

Les travaux se terminent, le panneau de réglementation de la circulation a été remis en place sur le haut de la piste, malgré cela des 4x4 et des campings cars l'empruntent. Il serait utile d'installer une barrière afin d'éviter des passages risqués et causes de détériorations.

La Raie

Les copropriétaires « des greniers d'HAUTELUCE » se sont engagés à mettre la voirie du lotissement au gabarit à réaliser les cunettes, à mettre des traverses et à faire enrober. Le Conseil, conformément à la réglementation du code de l'urbanisme accepte, après réception conforme, d'intégrer la dite voirie au domaine communal.

Caveaux

L'entreprise ayant réalisé les caveaux a été mise en demeure de mettre en conformité les équipements qui présentent des défauts.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les membres de l'assemblée, après avoir :

- pris connaissance des notes rédigées par l'architecte urbaniste, dans le cadre des projets de révisions simplifiées n° 2-3-4 et la modification n°2,

- avoir demandé la modification de l'article 1.3 concernant le recul minimum des implantations des constructions par rapport aux emprises publiques et voies privées ouvertes à la circulation,

Valident les 4 notes de présentation qui seront envoyées aux personnes publiques associées pour notification.

Une réunion d'examen conjoint sera programmée 3 semaines après l'envoi des 4 notes aux personnes publiques.

RAPPORT ANNUEL de l'EAU

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport annuel de l'eau

Adoption

Conseillers présents : 10

Ayant voté pour: 11

Conseillers représentés : 1

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenue : 0

DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

L'assemblée délibérante prend connaissance des besoins en matière de crédits budgétaires.

Les membres acceptent les transferts de crédits nécessaires, conformément aux articles L.1612-7 à 1612-7 alinéas 83 du Code Général de Collectivités Territoriales, sur les budgets M14 et M49.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les transferts de crédits budgétaires

Adoption

Conseillers présents : 10

Ayant voté pour: 11

Conseillers représentés : 1

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenue : 0

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil décide

Personnel auxiliaire

De prolonger de un mois l'emploi d'un agent d'entretien contractuel à temps partiel afin d'achever la procédure de titularisation engagée, qui sera effective à compter du 1er août 2010.

Poste d'ATSEM

L'auxiliaire en charge, pour l'année scolaire 2009/2010, du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles, n'a pas été admise au concours de ce grade. Compte tenu de cette situation, la collectivité a publié la vacance du poste afin d'effectuer un nouveau recrutement.

Plusieurs candidatures sont parvenues. Madame le Maire rappelle que la nomination au poste d'ATSEM ne sera possible dans la durée que si les candidates sont titulaires du concours, conformément à la réglementation.

Régime indemnitaire

Dans le cadre du régime indemnitaire le Conseil décide d'attribuer à l'administratif en charge du poste de rédacteur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires correspondant à son grade.

COLLEGE

Madame le Maire rappelle :

- que le Conseil Général et le Collège de Beaufort ont accepté de poursuivre leur partenariat en continuant à fournir les repas de la cantine scolaire de l'école primaire d'Hautelucre,
- que la commune d'Hautelucre emploie une personne, mise à disposition du collège pour la confection des repas
- que cette personne participe également à la préparation des repas de la cantine scolaire de Villard sur Doron
- qu'il convient de renouveler la convention permettant ce mode de fonctionnement d'une part et le remboursement de la quote part qui concerne la commune de Villard.

Le conseil charge Madame le Maire de la signature de la convention à intervenir et de la facturation correspondant à la quote part de la commune de Villard sur Doron

Accepte par ailleurs de verser à la gestionnaire du collège l'indemnité de gestion des restaurants scolaires pour l'année 2009-2010 pour la somme de 413.35€

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, une vente de biens est soumise à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette vente.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Suite aux différentes dispositions prises au sein de l'école, une nette amélioration du comportement des enfants est constatée.

Des sorties ont à nouveau été mises en place et le projet de classe de découvertes à nouveau programmé pour l'automne 2010-2011

Le Projet éducatif de la rentrée sera axé sur les économies d'énergies. Le projet culturel aura pour thème le cirque.

BAIL LOCATIF

Le Conseil Municipal accepte de souscrire un nouveau bail locatif de trois ans, renouvelable deux fois, pour l'utilisation des locaux du presbytère, avec l'Association Diocésaine.

Madame le Maire rappelle que le loyer n'a pas été demandé pendant 2 ans pour compenser les nuisances dues aux travaux de rénovation.

Le prix du bail locatif est fixé à 600 € par an et sera réévalué chaque année par indexation sur l'indice Insee du coût de la construction.

MOBILIER URBAIN

- Les deux avertisseurs de vitesse commandés sont en cours de pose. L'objectif pédagogique de cet outil devrait inciter les conducteurs à la prudence et favoriser la sécurité sur des lieux « sensibles » : aux abords de l'école ainsi qu'au hameau des Prés (le détecteur qui sera installé dans ce secteur sera mobile et pourra être déplacé sur d'autres sites).
- Deux personnes travaillent actuellement sur le balisage des sentiers, notamment ceux retenus dans le cadre d'ECORANDO.
- Une autorisation d'utilisation foncière est en cours pour la pose de la table d'orientation au Col du Joly.
- Une table d'orientation sera prochainement installée entre les télésièges des Jorets et de Roche Blanche. A noter que ces deux tables d'orientation sont cofinancées par l'association des loueurs de meublés de Hauteluce/Les Saisies.

QUESTIONS DIVERSES

Régularisations voiries

Le Cabinet Mesur'Alpes en charge des régularisations foncières des voiries communales a achevé les relevés des :

- Route du Praz/Les Maisons
- Voirie communale n° 1

Le Conseil précise que les cessions ont été faites à titre gratuit.

Fixe le prix du mètre carré à 1€ pour base de calcul du service des hypothèques.

Engagement partenarial

L'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques a été signé le 28 juin en présence de Monsieur MATHIEU trésorier de Beaufort, de Monsieur MOLAND, trésorier Payeur Général de la Savoie et de Madame GIORIA, Maire .

L'engagement réciproque de modernisation de la gestion publique locale fixe une série d'objectifs dont le développement de la dématérialisation, l'amélioration des services aux usagers, offrir une meilleure lisibilité aux décideurs, développer l'expertise fiscale, financière et domaniale, au service des responsables.

Taxe de séjour

Suite à l'observation des services du contrôle de la légalité, la délibération de la communauté de communes doit être modifiée. En conséquence, Le Conseil décide de rapporter la délibération du 28 mai 2010, rédigée selon les dispositions préconisées par la CCB.

Une délibération conforme aux textes a été approuvée lors de la séance communautaire du 8 juin 2010.

Le Conseil approuve les termes de cette nouvelle résolution et décide d'en appliquer les dispositions sur le territoire d'Hauteluce.

Demande de remise gracieuse

En application de l'article L251 A du livre des procédures fiscales, l'assemblée délibérante est compétente pour décider de la remise gracieuse des pénalités.

Sont soumises à l'appréciation, deux demandes concernant le retard de paiement de la taxe locale d'urbanisme pour les permis de construire 08D1002, Le Goguiec et 08D1014, Templier.

Le Conseil rejette les demandes de remises gracieuses.

Arllysère

- Propose d'équiper la mairie d'une webcam afin de favoriser les réunions à distance
- Envisage la création d'un pôle d'instructions mutualisées de l'ensemble des autorisations d'urbanisme et une assistance technique juridique et financière aux communes membres pour leurs projets d'études d'urbanisme pré-opérationnel.

Informations

Le Conseil est informé :

- D'une réunion de la commission déchets à la Communauté de Communes du Beaufortain le 9 juillet à 9 heures à Confluences
- D'une réunion d'information sur les plantes invasives le 5 juillet à 18 heures 30 à Confluences
- Du programme des actions de commémoration du rattachement de la Savoie à la France
- Du Plan d'action en faveur des territoires ruraux
- De l'action des associations d'élus auprès du Parlement Européen sur le financement des services publics locaux

AGENDA

*Le prochain conseil Municipal est fixé au **30 juillet 2010 à 20 heures.***

ARRETES MUNICIPAUX PRIS en avril et mai 2010

N° d'ordre	Service Emetteur	Date	Objet
2010-01-05	Police municipale	11-06-2010	Réglementation circulation CD 218 pour travaux de génie civil
2010-01-06	Police municipale	07-06-2010	Réglementation circulation RD 70 et 218 pour travaux d'enfouissement réseaux
2010-02-06	Police municipale	16-06-2010	Réglementation pratique VTT
2010-03-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation circulation VC3 pour débardage de bois Coforet
2010-04-06	Police municipale	10-06-2010	Réglementation utilisation plan d'eau
2010-05-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation circulation pour organisation de la 22 ^e édition du « Time Megève/ Mont Blanc »
2010-06-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation stationnement Place Berthod pour organisation « jeux en bois »
2010-07-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation circulation VC n°1 pour faciliter démontage grue
2010-08-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation pour organisation fête des Saisies
2010-09-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation stationnement place Berthod pour « concerts musicaux »
2010-10-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation pour déroulement de la fête du bois
2010-11-06	Police municipale	01-06-2010	Réglementation pour organisation vide greniers

RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME

Type de demande	Numéro	Date	Lieu concerné	Bénéficiaire	Avis
PC	073-132-09D 1029	02/06/2010	Les Evettes	Pichol-Thievend Gaston	Accordé
PC	073-132-08D 1002-1	14/06/2010	Le Praz	Le Goguiec Alain	Accordé
DP	073-132-10D 5011	09/06/2010	La Raie	Beaumer Jean-Luc	Refusé
DP	073-132-10D 5014	21/06/2010	L'Ousteta	Bugand-Bugandet Bruno	Accordée
PC	073-132-10D 1006	28/06/2010	Entre Nants	Constantin Adrien	Accordé
DP	073-132-10D5012	25/06/2010	Le Revers	Brevet Yves	Refusée
DP	073-132-10D5009	28/06/2010	Les Culas	Ducrey Colette	Accordée
PC	073-132-10D1001	05/07/2010	Annuit	Pichol Gilbert	Accordé
PC	073-132-10D1008	02/07/2010	Le Praz	Bouchage Livia	Accordé